

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INNOVATION

Ce document contient la transcription textuelle d'une vidéo du MOOC UVED «Économie circulaire et innovation ». Ce n'est donc pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots, l'articulation des idées et l'absence de chapitrage sont propres aux interventions orales des auteurs.

L'économie circulaire comme principe d'organisation : exemple et initiatives concrètes

Vincent Aurez

Expert – Institut de l'économie circulaire

L'économie circulaire est un principe d'organisation qui vise à réduire à tous les stades du cycle de vie l'utilisation de matières et d'énergie durant la phase de production et de consommation d'un produit ou d'un service. Ce principe d'organisation peut être décliné à toutes les échelles de l'économie et de la société plus globalement : au niveau d'une entreprise, d'une activité d'une entreprise, du citoyen, mais aussi au niveau de groupements d'entreprises ou encore au niveau de territoires.

1. L'exemple du rechapage

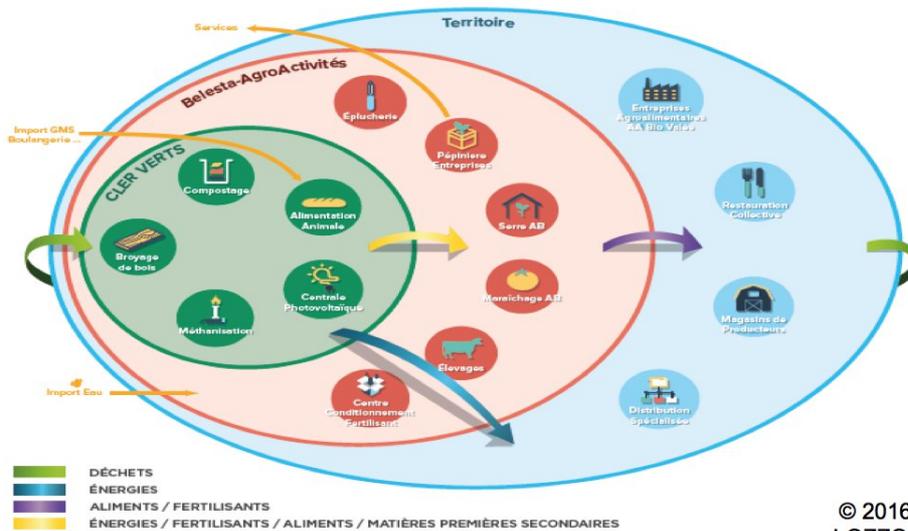
L'économie circulaire, est-ce un concept ancien ? Oui, si l'on regarde l'activité de rechapage, exemplaire de l'économie circulaire puisqu'elle vise à réduire l'utilisation de matières premières, de caoutchouc et de la carcasse des pneus en réutilisant les pneus usés et en les réhabilitant avec une nouvelle gomme de caoutchouc pour qu'ils puissent de nouveau être utilisés. Le rechapage permet ainsi de doubler la durée de vie d'un pneu qui est d'abord neuf, qui peut être rechapé, mais qui peut encore être une nouvelle fois rechapé. C'est donc trois vies d'un pneu qui sont d'abord neufs puis réutilisés et de nouveau réutilisés. Cette activité est présente en France depuis plus de cinquante ans et domine le marché des pneus poids lourds par exemple ou le marché des pneus d'avion. La majorité des pneus poids lourds sont aujourd'hui des pneus rechapés ou ce sont des pneus rechapables. Car le rechapage n'est pas uniquement une activité de réparation, de réutilisation. C'est une activité qui implique aussi l'écoconception. C'est-à-dire que le pneu neuf lorsqu'il a été

conçu a dû être conçu en vue de son rechapage, en vue de le permettre. On a donc là une activité assez pionnière de l'économie circulaire. Les impacts environnementaux bénéfiques sont bien calculés. On a par exemple un impact sur les ressources de moins 70 %. Je vous invite si vous y êtes intéressés à regarder de plus près le [Livre blanc du rechapage](#). Voici donc une économie circulaire au niveau d'une activité.



2. L'exemple d'Organic Vallée

Allons plus globalement au niveau de groupement d'entreprises. C'est le cas du modèle et de l'entreprise Organic Vallée fondée et initiée par Jean-Luc Dalozzo de l'entreprise Cler Verts à Bélesta-en-Lauragais en Midi Pyrénées à une quarantaine de kilomètres de Toulouse. Ce groupement d'entreprises sous le nom Organic Vallée est le premier groupement d'entreprises autour de l'économie circulaire et autour de la matière organique. Ces entreprises se sont réunies autour du statut de société coopérative d'intérêt collectif, SCIC, qui permet à des entreprises d'entrer au capital d'Organic Vallée, mais qui ouvre aussi à Organic Vallée en des collèges de décision, les collectivités territoriales, les citoyens et les associations. Voici donc une société à la frontière du public et du privé qui a toujours un objectif de rentabilité, mais qui intègre le long terme dans ses choix d'investissement et de développement grâce à l'intégration d'une multiplicité d'acteurs et de leur diversité. Ce modèle d'Organic Vallée peut être entendu avec ces trois cercles comme le présente d'ailleurs l'Organic Vallée elle-même.



© 2016 Jean-Luc DA LOZZO / Organic Vallée ®

Le premier cercle est celui de Cler Verts, l'entreprise de recyclage et de méthanisation qui était déjà présente sur ce territoire de Bélesta-en-Lauragais. L'entreprise Cler Verts a acquis un territoire environnant et a ouvert ce territoire à d'autres entreprises pour qu'elles puissent bénéficier de ce que produisait Cler Verts, mais pour qu'elles aient aussi à profiter de ce que produisaient les autres entreprises qui s'installaient à Organic Vallée. C'est donc le deuxième cercle, celui d'Organic Vallée qui couvre Bélesta-en-Lauragais et qui est située à Bélesta-en-Lauragais. Et enfin, la troisième zone, c'est celle du territoire de Midi-Pyrénées qui inclut bien sûr la ville de Toulouse, grande productrice de déchets organiques, et qui permet d'alimenter le modèle d'Organic Vallée. Si nous devons retenir deux choses de ce cas d'études, le premier serait la forme d'organisation choisie qui est elle aussi nouvelle. C'est cette société coopérative d'intérêt collectif qui permet d'intégrer public et privé. Le deuxième serait le concept d'externalité marshallienne, autrement dit d'externalité extérieure à l'entreprise. Ce qu'une entreprise vient chercher en s'installant à Organic Vallée au-delà d'un modèle de développement répondant à certaines valeurs et à une considération du long terme, c'est des synergies qui permettent d'accroître sa rentabilité grâce aux entreprises environnantes. La rentabilité est donc augmentée en externe de l'entreprise qui vient de s'installer. C'est une externalité externe à l'entreprise.

3. L'exemple du projet Morland (Novaxia)

Regardons un deuxième cas d'études, celui du projet Morland du groupe Novaxia élaboré dans le cadre du concours Réinventer Paris. Je préfère le dire tout de suite, ce projet idéal ne verra pas le jour à Morland. Il verra sans doute le jour par l'intermédiaire d'autres projets du groupe Novaxia notamment à Paris et en Ile-de-France dans les années qui suivent. Ce projet Morland est un prototype idéal d'économie circulaire appliqué au secteur immobilier.

Nous venons de parler d'un projet immobilier donc idéal de l'économie circulaire dans sa phase d'exploitation. Mais il était aussi envisagé et il est aujourd'hui envisagé sur d'autres projets, avec des partenaires, une construction plus circulaire non seulement en intégrant un recyclage et des taux de recyclage plus hauts encore que ceux déjà existants dans le secteur, mais aussi en favorisant le réemploi et pas uniquement le recyclage lors de la phase de construction. L'association Bellatsock par exemple envisage et développe une méthodologie pour réemployer la matière issue du bâtiment qui va être rénové. On part ainsi d'un bâtiment existant qui va avoir une nouvelle vie après sa phase de rénovation. Et plutôt que de recycler en masse les déchets issus de ce bâtiment, une association vient analyser avec une méthodologie dédiée, développée avec l'ADEME, le potentiel de réemployabilité du bâtiment, analyse par exemple les fenêtres qui plutôt que d'être envoyées en incinération ou en recyclage bois peuvent être réemployées, réutilisées pour une autre fonction. On favorise ainsi le réemploi, la réutilisation plutôt que le recyclage. On allonge la durée de vie du produit et de la matière. On est dans les 3R. On est dans l'économie circulaire.

4. Les emplois de l'économie circulaire

Nous avons vu des cas d'études exemplaires de l'économie circulaire et une activité aussi exemplaire de l'économie circulaire. Souvent, lorsque l'on regarde ces projets, on entend parler d'emplois non délocalisables et d'emplois potentiellement délocalisables. L'Insee a proposé une distinction entre ces deux types d'emplois. Les emplois non délocalisables sont liés aux caractéristiques du territoire comme par exemple les ressources naturelles et la population, alors que les emplois potentiellement délocalisables concernent la production de biens et de services destinés à une population plus large que celles résidant sur le territoire. Cette distinction, si elle est utile, ne permet pas complètement de borner et d'identifier les emplois qui dans ces projets sont délocalisables ou non délocalisables. Mais le bon sens nous permet de voir que ces projets favorisent des emplois non délocalisables. Serait-il en effet rentable et pertinent sur un plan environnemental, économique de faire du compost de déchets organiques toulousains dans un pays à 10 000 kilomètres ? Et ensuite de le réutiliser dans cette même aire toulousaine en compost en l'ayant réimporté ? La réponse bien entendu est négative et est sans doute liée à la matière première présente sur ce territoire et qui est exploitée sur ce territoire. On voit donc que ces emplois sont globalement non délocalisables. Peut-être pensez-vous au rechapage, est-ce une activité délocalisable ou non ? La réponse est non. Le rechapage est rentable dans un périmètre donné. Un pneu ne pourrait être rechapé à l'autre bout du monde pour ensuite être utilisé pour son activité. L'économie circulaire est un principe d'organisation qui permet des emplois non délocalisables.